

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2023**

**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le 23 du mois de janvier à 20h15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN.

Absents excusés et représentés : Jean-Luc EPRINCHARD qui donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Aurélie GAUTIER qui donne pouvoir à Valérie BRIAUD, Elodie ROULLET qui donne pouvoir à Florence MENARD, BURGAUD Henry qui donne pouvoir à Francis TESSERAU, Patrick LAMORT qui donne pouvoir à Mickaël ROBIN.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Vérification du quorum :

10 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN.

5 élus absents excusés et représentés : Jean-Luc EPRINCHARD qui donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Aurélie GAUTIER qui donne pouvoir à Valérie BRIAUD, Elodie ROULLET qui donne pouvoir à Florence MENARD, BURGAUD Henry qui donne pouvoir à Francis TESSERAU, Patrick LAMORT qui donne pouvoir à Mickaël ROBIN.

Désignation de la secrétaire de séance : RIVOLET Céline

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- ❖ Subvention école pour voyage scolaire
- ❖ Avenant à la convention de formation d'assistance des sites informatiques du CDG
- ❖ Désignation référent incendie
- ❖ Travaux Pont Neuf – Autorisation délégation signature Maire demande de subvention
- ❖ Travaux Passerelle - Autorisation délégation signature Maire demande de subvention
- ❖ Convention Nature et Transition – Entretien des Ruches
- ❖ Questions diverses

<b>FINANCES LOCALES : 7-5 Subvention</b>
--

**I – Subvention école pour classe de découverte**

**2023-001**

L'équipe pédagogique du groupe scolaire nous a présenté le projet de classe de découverte, à Saint-Palais sur Mer qui concernera les classes du CP et CE1 pour 3 jours et celles du CE1 au CM2 pour 4 jours. Les enfants découvriront le milieu marin, le phénomène des marées et auront des activités liées aux sports de

plage et randonnées en bord de mer. Le budget global de ce projet est de 17.414 euros, pour l'équilibrer il nous est demandé une participation de 2.700 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2.700 euros pour le projet scolaire.

## **AUTRES DOMMAINES DE COMPETENCE 8-6**

### **II – Avenant à la convention de formation d'assistance des sites informatiques du CDG 2023-002**

M. le Maire, informe l'assemblée, qu'il a reçu un avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel, à l'utilisation des sites informatiques du Centre de Gestion, ayant pour objet, la prise en compte des nouveaux tarifs, adoptés par le Conseil d'Administration du CDG, dans sa séance du 12/12/2022. Les tarifs portent sur, la formation continue et/ou de perfectionnement, l'assistance, la gestion des situations d'exception et l'installation des logiciels complémentaires.

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs du Centre de Gestion à compter du 01/01/2023

### **III- Désignation référent incendie 2023-003**

la désignation du correspondant incendie et de secours a été instaurée par la Loi MATRAS du 25 novembre 2021. L'article D731-14 du code de la sécurité intérieure précise que "le correspondant incendie et secours, est désigné, par le maire, parmi les adjoints ou les conseillers municipaux". Le Maire ne peut donc pas être le correspondant incendie et secours.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que Céline Rivolet, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déjà déléguée au plan d'urgence, soit désignée correspondante incendie et secours.

### **IV- Travaux Pont Neuf – Autorisation délégation signature Maire demande de subvention 2023-004**

Le devis de l'entreprise Bonnet pour les réparations des fondations du Pont Neuf s'élève à 101.810 € HT soit 122.172 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer toutes demandes de subventions.

### **V - Travaux Passerelle - Autorisation délégation signature Maire demande de subvention 2023-005**

L'estimation, du cabinet ATEs, pour les travaux de consolidation et réparation de la passerelle du Grand Moulin se monte 36.949,72 € HT soit 44.339,66 € TTC. Compte tenu de l'intérêt de cette passerelle qui assure la continuité de randonnées inscrites au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées et qu'il représente un atout pour les circulations douce sur le territoire intercommunal.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer toutes demandes de subventions.

### **VI – Convention Nature et Transition – Entretien des Ruches 2023-006**

Monsieur le Maire quitte la séance.

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022, un point est fait concernant les 3 ruches installées sur le terrain « zone de protection faune et flore » dans le cadre du projet « nature et transition ». Il est rappelé qu'il n'a pas été donné suite au devis d'Apiterra qui proposait de les gérer (récolte incluse) pour un coût annuel de 6.600 euros TTC.

La question se pose de faire une convention avec « Caro Les Ruchers » apicultrice de la commune qui propose les mêmes prestations pour 2.900 euros TTC.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition et autorise Céline Rivolet, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer cette convention.

## QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sanitaires et micro-crèche : Début de chantier prévu début mars.
- City stade : Une réunion est prévue sur le site vendredi 27 janvier avec les entreprises pour la réfection du sol qui n'est pas conforme. C'est le fournisseur du jeu qui va suivre les travaux.
  - Dépenses d'énergie contenues en 2022 malgré la crise et la flambée des prix. C'est le fruit de la fermeture du chauffage au gymnase, l'affinement des réglages, la réduction de l'éclairage public et l'installation d'horloges et gestionnaires d'énergie.
  - Débat à propos du SMC, du nombre de passages en déchetterie diminués, débat sur la pesée et la réduction des déchets.

## QUART D'HEURE CITOYEN

-Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15  
Prochaine réunion, lundi 20 février 2023 à 20H15.

Le Maire  
Roger LARGEAUD

La secrétaire  
Céline RIVOLET